

Indice	Date	Titre	Page
A	19/04/2024	Politique d'amélioration continue de la qualité 2025-2029	1/5

Indice	Date	Évolution de la procédure
A	19/04/2024	Définition de la politique qualité

Destinataires	L'ensemble des salariés de l'ACST, Adhérents, Conseil d'Administration, Commission de contrôle et partenaires	
---------------	---	--

Émission	Vérification	Validation
Nom : Siège social 19/04/2024	Nom : Siège social 19/04/2024	Nom : CMT et Siège social 19/04/2024
Visa : 	Visa 	Visa 

Indice	Date	Titre	Page
A		Politique d'amélioration continue de la qualité 2025-2029	2/5

SOMMAIRE

1 · Préambule

2 · Définition de la politique qualité

3 · Orientations et objectifs

Indice	Date	Titre	Page
A		Politique d'amélioration continue de la qualité 2025-2029	3/5

1 · Préambule

Contexte réglementaire

Article 11 de la loi du 2 août 2021 (art. L. 4622-9-3 du code du travail)

« Chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels. »

Référentiel métier

L'[AFNOR SPEC 2217](#) constitue un référentiel « métier » pour les SPSTI dont l'appréciation des services rendus est principalement évaluée à l'aune des critères et des exigences retenus pour mesurer la bonne réalisation des trois missions de l'ensemble socle de services :

- ✓ la prévention des risques professionnels ;
- ✓ le suivi individuel de l'état de santé ;
- ✓ la prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi.

Indice	Date	Titre	Page
A		Politique d'amélioration continue de la qualité 2025-2029	4/5

2 · Définition de la politique qualité

Ce document définit les orientations et l'engagement de la direction pour l'amélioration de la qualité. Issue du projet de service, cette politique est actualisée au regard des évolutions du contexte interne/externe, et des résultats obtenus.

Dans un contexte d'évolution réglementaire, de développement de l'offre aux adhérents, l'ACST a pour ambition de renforcer la qualité des services rendus.

La politique d'amélioration continue de l'ACST est centrée sur la préservation de la santé mentale et physique des travailleurs. Cette politique s'appuie sur une réflexion collective et pluridisciplinaire et un engagement de l'ensemble des professionnels de l'établissement à exercer leur activité en toute impartialité et de manière équitable vis-à-vis des adhérents et travailleurs.

Les activités du SPSTI doivent être réalisées, structurées et gérées de manière à préserver son impartialité vis-à-vis de ses entreprises adhérentes dans le cadre de ses obligations relatives à son statut d'association.

Le SPSTI s'engage à ce que l'ensemble des acteurs et personnels du SPSTI (direction, administration, équipe pluridisciplinaire, gouvernance, etc.) exerce leurs activités en maîtrisant les risques susceptibles de nuire à son impartialité.

Le référentiel de certification des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (AFNOR SPEC 2217) fixe les objectifs de la certification et constitue la feuille de route de notre démarche qualité qui vise notamment les trois volets de l'offre socle de service : La prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, la prévention de la désinsertion professionnelle.

Notre souhait est de développer la prévention primaire et la culture de prévention auprès des entreprises adhérentes dans le respect de la réglementation en vigueur.

Indice	Date	Titre	Page
B		Informatiser un dossier médical en santé au travail dans MEDTRA depuis un dossier papier	4/5

3 · Orientations et objectifs de la politique qualité

1 · Améliorer la fluidité de nos organisations en interne

- Harmoniser les pratiques professionnelles par la formalisation des documents qualité en lien avec notre activité ;
- Assurer la communication en interne des documents qualité ;
- S'assurer de la connaissance en interne des organisations définies.

2 · Développer la culture qualité

- Former / Sensibiliser les équipes à la démarche qualité ;
- Recueillir la satisfaction des adhérents et travailleurs ;
- Analyser les réclamations des adhérents et travailleurs.

3 · Evaluer pour s'améliorer

- S'engager dans la démarche de certification dans un objectif d'amélioration continue ;
- Réaliser un diagnostic de l'existant pour définir et mettre en œuvre le plan d'amélioration de la qualité ;
- Définir, mettre en œuvre et suivre les indicateurs qualité.

4 · Améliorer la lisibilité de notre fonctionnement en externe

- Clarifier nos missions de conseils et d'accompagnement venant en complémentarité des partenaires ;
- S'assurer de l'accessibilité pour toutes les entreprises et travailleurs des informations utiles ;
- Poursuivre notre transition numérique en favorisant la sécurisation et la simplification des démarches pour les adhérents et travailleurs.

Ces orientations et objectifs sont déclinés dans le Plan d'Amélioration Qualité (PAQ). Chaque médecin, cadre, responsable et directeur, a un rôle d'impulsion et de mobilisation de son équipe autour des actions qui concernent plus spécifiquement son service, son équipe, ou son activité. Il est chargé de garantir la réalisation des actions concrètes, leur évaluation et leur efficacité.